

Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2004)

du 17 décembre 2003

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 28 mai 2003²,
arrête:*

Art. 1 Crédits d'engagement assujettis au frein aux dépenses

Deux crédits d'engagement d'un montant de 31 600 000 francs et de 23 750 000 francs sont accordés au Conseil fédéral pour les projets «Assainissement architectural de l'infrastructure d'exploitation de l'aérodrome de Locarno» et «Renouvellement architectural de l'infrastructure d'exploitation et de cantonnement, 8^e étape, installation FLORAKO».

Art. 2 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement d'un montant de 390 769 500 francs, sous la forme d'un crédit de programme, sont accordés au Conseil fédéral.

Art. 3 Crédits de paiement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) est habilité à inscrire les crédits de paiement y relatifs dans les budgets annuels.

Art. 4 Transferts de peu d'importance

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) peut, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances), procéder à des transferts de peu d'importance entre articles dans le cadre du crédit d'engagement.

¹ RS 101

² FF 2003 3915

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 16 décembre 2003

Le président: Fritz Schiesser
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 17 décembre 2003

Le président: Max Binder
Le secrétaire: Ueli Anliker

Composition des crédits d'engagement sollicités

1 Crédits d'engagement assujettis au frein aux dépenses

	Francs
1.1	31 600 000
Locarno (TI), aérodrome Assainissement architectural, adaptation et agrandissement de l'infrastructure d'exploitation <i>(ch. 2.1.7 et 3.2 du message sur l'immobilier militaire 2004)</i>	
1.2	23 750 000
Secteur du Sud-Est FLORAKO projet partiel, installation, 8 ^e étape du projet Renouvellement architectural de l'infrastructure d'exploitation et de cantonnement <i>(ch. 2.1.8 et 3.2 du message sur l'immobilier militaire 2004)</i>	
Total assujetti au frein aux dépenses	55 350 000

2 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

	Franken
a. Projets supérieurs à 10 millions de francs	
Bremgarten (AG) Place d'armes Assainissement général de la caserne <i>(ch. 2.1.5)</i>	15 000 000
Frauenfeld (TG) Place d'armes et caserne de la ville Construction d'une halle de sports triple avec installations exté- rieures et assainissement de la caserne de la ville <i>(ch. 2.1.6)</i>	14 000 000
b. Projets ne dépassant pas 10 millions de francs	
Projets selon les ch. 2.1.9, 2.2.2 et 2.3.8 du message sur l'immobilier militaire 2004	361 769 500
Total non assujetti au frein aux dépenses	390 769 500
Total général des nouveaux crédits d'engagement	446 119 500

Arrêté fédéral <bd> concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2004)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.01.2004
Date	
Data	
Seite	23-26
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 284

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.